



Les demandes de cartes d'identités ne se font plus en mairie de Saint Paër !



Depuis le **2 mars 2017**, les demandes de cartes nationales d'identité sont instruites selon les mêmes modalités que les passeports biométriques.

**Les demandes seront prises en charge uniquement par les communes disposant d'une station biométrique soit, dans les villes suivantes de l'arrondissement de Rouen : Barentin, Bois-Guillaume, Canteleu, Clères, Déville-les-Rouen, Elbeuf**

Grand Couronne, Grand-Quevilly, Maromme, Mont Saint Aignan, Petit Quevilly

Rouen, Saint Etienne du Rouvray, Sotteville lès Rouen, Yerville, Yvetot